

Équipements sportifs : la Bourgogne bien placée, mais l'accès pour tous reste à améliorer

La Bourgogne dispose d'un parc de 8 200 équipements sportifs, hors sports de nature. Rapporté à sa population, la région offre plus d'équipements sportifs que la moyenne française. Les centres équestres, bassins aquatiques et courts de tennis sont plus nombreux dans l'Yonne alors que la Saône-et-Loire se distingue par ses boulodromes et terrains multisports en accès libre. Les Bourguignons mettent autant de temps pour rejoindre un équipement sportif qu'un commerce de proximité. Mais le parc vieillit et reste peu adapté aux personnes en situation de handicap.

En Bourgogne, 375 000 personnes sont licenciées dans une association sportive. L'activité sportive ne se limite pas à ces seuls adhérents licenciés. Le sport et sa pratique ne peuvent être encouragés que si des équipements adaptés aux besoins, et en nombre suffisant, sont présents sur le territoire.

Des équipements nombreux en Bourgogne

La Bourgogne est riche de 8 200 équipements sportifs, hors équipements de sports de nature. Certains sites comportent un

seul équipement, d'autres en regroupent plusieurs. Par exemple, la piscine olympique du Grand Dijon rassemble trois bassins aquatiques, une fosse à plongée, une salle de pratiques collectives et une salle de musculation/cardiotraining. Ainsi les 8 200 équipements bourguignons sont répartis dans 3 550 installations sportives. Un équipement sur quatre est un équipement extérieur ou un petit terrain en accès libre. C'est le cas des terrains multisports en accès libre, mais aussi des boulodromes ou des terrains de basket-ball. Les salles de pratiques collectives - salles de fitness, d'arts martiaux, ou de danse - et les terrains de grands jeux - terrains de football,



N°192 - Décembre 2013

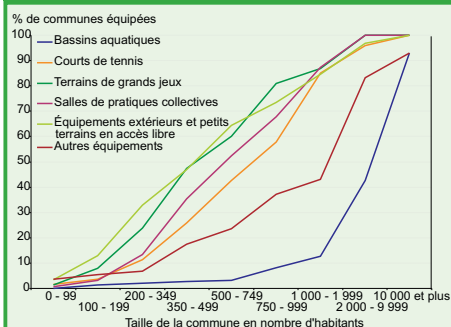


8 200 équipements sportifs, hors sports de nature, en Bourgogne

Catégories d'équipements (hors espaces, sites et itinéraires de sports de nature)	Bourgogne		France métropolitaine
	Nombre	Taux d'équipements pour 10 000 habitants	Taux d'équipements pour 10 000 habitants
Équipements extérieurs et petits terrains en accès libre	2 040	12,4	10,9
<i>dont terrains multisports en accès libre</i>	800	4,8	3,1
<i>dont boulodromes</i>	670	4,1	4,3
Salles de pratiques collectives	1 780	10,8	9,8
Terrains de grands jeux	1 600	9,7	6,9
Courts de tennis	1 280	7,8	6,5
Bassins aquatiques	240	1,4	1,0
<i>dont bassins intérieurs ou découvrables</i>	80	0,5	0,5
Autres équipements	1 260	7,6	5,9
<i>dont équipements équestres</i>	470	2,8	1,9
Total	8 200	49,9	41,0

Sources : Insee, RP2010 ; DRJSCS, RES 2012 (traitement Insee).

Les terrains de grands jeux plus présents dans les petites communes



Note de lecture : parmi les communes qui comptent entre 500 et 750 habitants, 60 % sont équipées d'au moins un terrain de grands jeux et 3 % sont pourvues d'une piscine.

Sources : Insee, RP2010 ; DRJSCS, RES 2012 (traitement Insee).

de rugby, de baseball - sont aussi très bien implantés dans la région.

En Bourgogne, la palette des équipements sportifs est variée. Sur 112 types d'équipements sportifs présents en France, 82 figurent dans la région.

Les équipements extérieurs et petits terrains en accès libre ainsi que les terrains de grands jeux sont caractéristiques de l'espace rural et bien implantés dans les petites communes. En revanche, les salles de pratiques collectives ou les bassins aquatiques, surtout les bassins couverts, relèvent plus de l'urbain et sont généralement situés dans les grandes villes.

En nombre d'équipements rapporté à la population, la région est aussi bien placée.

Un urbain bourguignon bien équipé

	Taux d'équipements pour 10 000 habitants*	Nombre
Côte-d'Or	48,6	2 550
Urbain	46,2	1 520
Rural	52,9	1 030
Nièvre	40,4	890
Urbain	44,5	490
Rural	36,3	400
Saône-et-Loire	52,6	2 930
Urbain	50,8	1 650
Rural	55,3	1 280
Yonne	53,3	1 830
Urbain	47,8	690
Rural	57,3	1 140
Bourgogne	49,9	8 200
Urbain	47,9	4 350
Rural	52,3	3 850
France métro	41,0	257 100
Urbain	35,8	173 300
Rural	58,3	83 800

* hors espaces, sites et itinéraires de sport de nature
Sources : Insee, RP2010 ; DRJSCS, RES 2012 (traitement Insee).

Elle en compte 50 pour 10 000 habitants, soit neuf de plus que la France métropolitaine et cinq de plus qu'en province.

En Bourgogne comme ailleurs, le rural est mieux équipé que l'urbain, plus densément peuplé, où la pression démographique sur les équipements est plus importante. Mais la densité d'équipements est moins élevée dans l'espace rural bourguignon : 52 équipements pour 10 000 habitants contre 58 pour l'espace rural métropolitain. De fait, le rural bourguignon est vaste ; il compte peu de zones périurbaines, propices à une concentration de population et rassemble une population très dispersée.

L'urbain bourguignon est organisé autour de villes moyennes et compte peu de grandes villes. La densité des équipements sportifs y est donc élevée : 48 équipements pour 10 000 habitants, soit huit de plus qu'en province et douze de plus qu'en France métropolitaine.

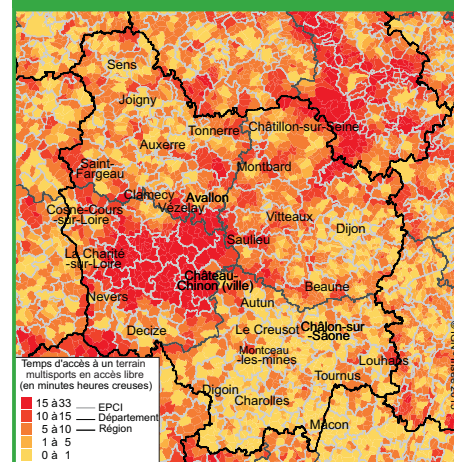
L'Yonne la plus équipée

Avec 53 équipements sportifs pour 10 000 habitants, l'Yonne est le mieux positionné des départements bourguignons. Les centres équestres, courts de tennis et bassins aquatiques y sont en grand nombre. Le département, proche de l'Île-de-France, compte beaucoup de résidences secondaires. Les équipements sportifs répondent aussi aux besoins de cette population. Avec 57 équipements pour 10 000 habitants, l'espace rural est ainsi le mieux doté et possède deux fois plus d'équipements que l'urbain du département.

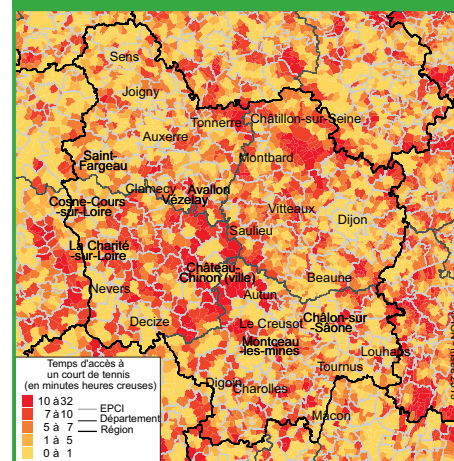
La Saône-et-Loire détient aussi un parc conséquent. C'est le plus important de Bourgogne, avec 2 900 équipements. Les équipements extérieurs et petits terrains en accès libre comme les terrains multisports en accès libre et les boulodromes y sont nombreux. La présence affirmée des sports de boule - boule lyonnaise, pétanque - reflète la proximité du département avec Lyon et le Sud de la France. Grâce à l'axe Chalon-sur-Saône/Mâcon et à une armature dense en villes moyennes bien équipées, la Saône-et-Loire présente la plus forte densité d'équipements de l'espace urbain régional avec 51 équipements pour 10 000 habitants.

La Côte-d'Or offre un taux d'équipements dans la moyenne régionale, et la Nièvre, avec 40 équipements pour 10 000 Nivernais a le plus faible de la région, dans le rural comme dans l'urbain. La Nièvre est aussi le seul département de Bourgogne où la densité d'équipements est plus

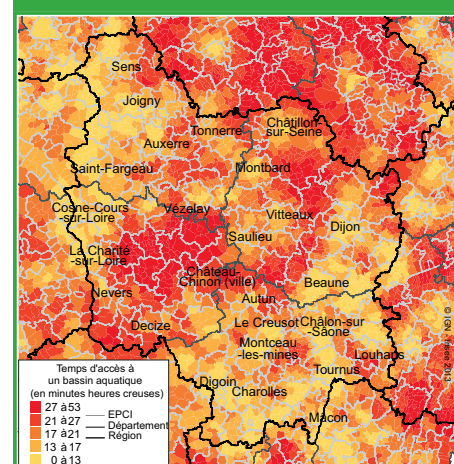
Les terrains multisports plus accessibles en Saône-et-Loire



Les courts de tennis rapidement accessibles en Bourgogne



Les bassins aquatiques inégalement répartis sur le territoire



Sources : Insee, RP2010 ; DRJSCS, RES 2012 ; Inra, distancier Odomatrix, UMR 1041 CESAER.

faible dans le rural que dans l'urbain, du fait d'un quart nord-est peu dense en équipements.

Un accès rapide aux équipements en Côte-d'Or

Les Bourguignons mettent en moyenne six minutes pour rejoindre de chez eux un équipement sportif. C'est aussi le temps qu'il leur est nécessaire pour accéder à un commerce de proximité (supérette, épicerie, boulangerie, boucherie-charcuterie). Le temps d'accès aux équipements sportifs varie selon les départements. La concentration de la population sur Dijon réduit le temps d'accès à cinq minutes pour un Côte-d'Orien ; il est porté à neuf minutes pour un Nivernais, la partie Est se trouvant éloignée des grands pôles d'équipements. Et dans les communes du Morvan et du sud Châtillonnais, le temps moyen approche la demi-heure.

Le temps d'accès dépend aussi du type d'équipement. Bien répartis sur le territoire, les *courts de tennis* et les *terrains de grands jeux* sont accessibles, en moyenne, en moins de deux minutes. Les centres équestres et *bassins aquatiques*, plus rares et plus concentrés, sont à plus de dix minutes.

Un parc qui vieillit

Le parc des équipements sportifs est ancien : 44 % d'entre eux datent d'avant 1985. Les *bassins aquatiques* et les *terrains de grands jeux* figurent parmi les plus anciens : 58 % ont plus de trente ans. En 1969, l'opération nationale « Mille piscines » a largement contribué au développement des *bassins aquatiques* : quatre piscines de la région sur dix ont été mises en service entre 1965 et 1974.

Un quart des équipements a été construit dans la période 1985-1994, période de fort développement des équipements sportifs. Depuis 1995, le rythme de construction s'est ralenti.

Les équipements équestres sont les plus récents : les trois quarts ont moins de trente ans. Les *courts de tennis* ont bénéficié du plan « 5 000 courts de tennis » : 44 % ont été construits entre 1985 et 1994. Les deux tiers des *équipements extérieurs* et *petits terrains en accès libre* ont moins de trente ans. Les *terrains multisports en accès libre*, en particulier, ont fait l'objet d'une politique de construction ces dernières années : 57 % d'entre eux ont été mis en service depuis 1995.

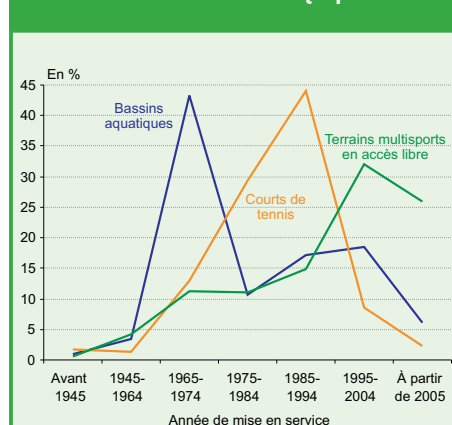
Ce parc ancien doit être entretenu et

renouvelé. Un quart des équipements et seulement un tiers de ceux de plus de trente ans ont déjà fait l'objet d'importants travaux. Les *bassins aquatiques* et les *terrains de grands jeux*, les plus anciens du parc, comptent parmi les équipements les plus renouvelés : la moitié des piscines a bénéficié d'importants travaux. Des travaux sont réalisés pour assurer la mise en conformité des installations avec les règlements de sécurité, d'hygiène, d'accessibilité, d'incendie... C'est pourquoi, parmi les équipements récents mis en service depuis 2005, un sur dix a fait l'objet de gros travaux.

Ces travaux de rénovation ou de mise en conformité sont à la charge du propriétaire et donc principalement des communes. Ces dernières possèdent les trois quarts du parc des équipements sportifs et en assurent en général la gestion à moins que celle-ci ne soit confiée à une association.

Peu d'équipements (5 %) appartiennent à un groupement de communes. Mais ces intercommunalités assurent souvent la construction puis l'entretien d'équipements plus onéreux. C'est ainsi qu'elles possèdent le quart des *bassins aquatiques*. Enfin, un équipement sportif sur dix est un établissement privé commercial. Les centres équestres dans leur majorité appartiennent à un propriétaire privé.

Des vagues de construction différentes selon l'équipement



Note de lecture : 44 % des courts de tennis ont été mis en service entre 1985 et 1994.
Source : DRJSCS, RES 2012 (traitement Insee).

Un accès pour tous à améliorer

La loi dite « handicap » de février 2005 fixe le principe d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps. Dans ce cadre, les établissements recevant du public doivent, d'ici 2015, être accessibles aux personnes handicapées. Au moins un quart des équipements sportifs seraient concernés en Bourgogne, en particulier ceux qui ont du bâti ou disposent de vestiaires ou sanitaires.

Trois ans avant la date butoir, le parc des équipements sportifs reste peu adapté aux personnes handicapées en Bourgogne. Pourtant, les fédérations françaises handisport et du sport adapté comptent 1 800 licenciés dans la région.

Les équipements accessibles aux personnes en situation de handicap sensoriel sont quasi inexistantes : 2 % sont accessibles soit au niveau de l'aire d'évolution, soit des tribunes ou alors dans les vestiaires ou les sanitaires. En revanche, les équipements et leur environnement sont plus souvent accessibles aux personnes à mobilité réduite : 80 % présentent au moins une partie adaptée pour leur faciliter l'accès.

Les trois quarts des équipements sportifs n'ont pas de parking qui leur soit dédié. Parmi ceux qui en disposent, les deux tiers offrent au moins une place de parking réservée aux véhicules des spectateurs et des sportifs en situation de handicap.

Tous les équipements ont une aire d'évolution puisqu'il s'agit du lieu où se déroule l'activité sportive. Mais peu - 6 % d'entre eux - possèdent une tribune, et la moitié mettent à disposition des vestiaires ou des sanitaires.

Les tribunes et les sanitaires publics concernent plus particulièrement les spectateurs. Un cinquième des tribunes et un tiers des sanitaires destinés au public sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Les vestiaires, les sanitaires sportifs et l'aire d'évolution sont empruntés par les sportifs. Un tiers des sanitaires et vestiaires sont adaptés aux personnes à mobilité réduite, et 80 % des aires d'évolution. Le fait que ces dernières soient très souvent accessibles à ces personnes est souvent lié à la configuration même de l'équipement. Par exemple, les aires d'évolution des *terrains de grands jeux* sont accessibles par nature puisqu'elles sont situées de plain-pied.

■ Madeline Bertrand, David Brion.

Des aménagements nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées

L'autonomie totale d'une personne handicapée, qu'elle vienne pratiquer un sport ou assister à un événement, n'est possible que si tous les aménagements de l'équipement ont été adaptés à son handicap le long de son parcours. Pour un sportif handicapé, la première étape est le parking, suivi des vestiaires et sanitaires, puis de l'aire d'évolution. Un huitième des équipements sportifs bourguignons disposent de ces quatre aménagements. Parmi eux, un tiers, soit 350 équipements, sont accessibles aux sportifs à mobilité réduite sur la totalité du cheminement, du parking à l'aire d'évolution en passant par les vestiaires et les sanitaires.

Les *bassins aquatiques* sont les plus accessibles : la moitié l'est sur la totalité du cheminement. Un sur dix dispose aussi d'un système facilitant la mise à l'eau des personnes à mobilité réduite. Viennent ensuite les *salles de pratiques collectives* et les *équipements extérieurs et petits terrains en accès libre* dont 40 % sont complètement accessibles. Enfin les *courts de tennis* et les *terrains de grands jeux* facilitent le moins un cheminement complet, principalement à cause des vestiaires ou des sanitaires.

Les piscines plus accessibles aux sportifs à mobilité réduite

En % d'équipements accessibles pour les personnes à mobilité réduite

Catégorie d'équipements (hors espaces, sites et itinéraires de sports de nature)	Cheminement du sportif handicapé moteur		
	Etape 1	Etape 2	Etape 3
	Parking	Parking + vestiaires et sanitaires	Parking + vestiaires et sanitaires + aire d'évolution
Bassins aquatiques	90	61	51
Salles de pratiques collectives	74	44	41
Terrains de grands jeux	62	24	24
Toutes catégories	70	35	33

Note de lecture : sur 100 *bassins aquatiques* ayant un parking, des vestiaires, des sanitaires et une aire d'évolution, 90 % ont un parking dédié accessible aux personnes handicapées, 61 % sont accessibles jusqu'aux vestiaires et sanitaires et 51 % jusqu'à l'aire d'évolution.

Source : DRJSCS, RES 2012 (traitement Insee).

Source, méthodes et définitions

Recensement des Équipements Sportifs (RES) : le RES est une base de données nationale du ministère des Sports dont la mise à jour est coordonnée par les directions régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS).

Dans ce répertoire, sont localisés et recensés à la commune, l'ensemble des équipements sportifs publics ou privés en service, ouverts au public (à titre gratuit ou payant), et en accès libre (à titre individuel ou via une structure publique ou privée associative ou commerciale).

Le RES est consultable sous <http://www.res.sports.gouv.fr/>

L'étude reprend le classement en six grandes catégories retenu dans l'atlas national du ministère des Sports. Ces catégories apparaissent en italique dans le texte.

Temps d'accès aux équipements : temps moyen estimé en heure creuse des habitants pour se rendre en voiture de leur commune de résidence à celle de l'équipement le plus proche. Ce calcul pondère les communes par leur population. Le temps vaut zéro lorsque la commune de résidence est aussi celle de l'équipement le plus proche, faute de données disponibles suffisamment localisées.

Urbain / Rural : la partie urbaine d'un territoire est l'ensemble constitué par les unités urbaines, c'est-à-dire les communes ou ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. Le rural est défini par différence : c'est la partie du territoire qui n'appartient pas à l'urbain.

POUR EN SAVOIR PLUS

- **Bassins de vie : un inégal accès aux équipements en Bourgogne** - Insee Bourgogne Dimensions n° 181. Décembre 2012.
- **Équipements : accès aisé et densité faible dans le périurbain** - Insee Bourgogne Dimensions n° 166. Juin 2011.
- **Plus de 8 000 équipements sportifs en Bourgogne** - Insee Bourgogne Dimensions n° 115. Décembre 2004.
- **Atlas des équipements sportifs français par grandes catégories** - Janvier 2011. http://www.sports.gouv.fr/Atlas_des_equipements_sportifs_francais/
- **Les chiffres du sport en Bourgogne** - 2013. <http://www.bourgogne.drjscs.gouv.fr/Les-chiffres-du-sport-en-Bourgogne.html>

Insee - Bourgogne
2, rue Hoche - BP 83509
21035 Dijon Cedex
Tél : 03 80 40 67 67
Fax : 03 80 40 68 00
Service Insee Contact :
09 72 72 40 00
Appels à tarification locale

Directeur de la publication :
Moïse Mayo

Chef du Service Études et Diffusion :
Marie-Laure Monteil

Responsable des études :
Christine Charton

Rédactrice en chef :
Chantal Prenel

Maquette PAO :
Thierry Puisse

Dépôt légal
à parution
ISSN 1246-483 X
© Insee 2013